



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La situation des masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 20609

Texte de la question

M. Yannick Haury appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des masseurs-kinésithérapeutes. En effet, leur rôle est primordial dans le système de soins français. Mais confrontés à des patients de plus en plus souvent suivis à domicile, leurs pratiques évoluent et ils sont amenés à se déplacer davantage. Par leur présence, ils participent au maillage essentiel du territoire. Aussi, face à ces nouvelles prises en charge, les masseurs-kinésithérapeutes souhaitent une revalorisation de leur statut. Il le prie donc de bien vouloir indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Haury](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20609

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5503

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)